

les
25/12/2014

La Ministre

Paris, le - 3 FEV. 2014

N/Réf. : CAB/CR/DB- Mercure n° A:13-30841

cher Monsieur le Président,

Votre courrier concernant l'insuffisance de statistiques officielles relatives aux soins psychiatriques sans consentement, notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011, a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Plusieurs sources permettent d'établir des statistiques dans le domaine de la psychiatrie. Les données des statistiques annuelles des établissements de santé (SAE) et du recueil d'informations médicalisées en psychiatrie (RIM-P), ont été mises en place depuis 2006-2007. Les données plus constantes issues des rapports annuels des commissions départementales des soins psychiatriques (CDSP) ont permis d'étudier les mesures d'hospitalisation sans consentement de 1999 à 2009. Les résultats afférents aux années 2007 et 2009 ont notamment été publiés.

Toutefois, aucune donnée fiable n'est disponible au niveau national pour 2011. En effet, la loi n° 2011-803 a modifié, en cours d'année, les intitulés et les catégories de mesures de soins sans consentement. De ce fait, de nombreux départements ont fourni des données lacunaires ou ne sont pas parvenus à un décompte cohérent. Les données nationales n'ont donc pu être établies.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) va néanmoins communiquer prochainement à la presse une fiche panorama sur les soins psychiatriques sans consentement.

Je tiens enfin à vous préciser que des travaux vont être conduits afin d'améliorer ce recueil de données, dans le cadre de la stratégie nationale de santé que j'ai annoncée le 23 septembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Bien à vous,



Marisol TOURAINE

Monsieur André BITTON
Président du C.R.P.A
14 rue des Tapisseries
75017 PARIS